



**COMPTE-RENDU DE LA SIXIEME REUNION  
DE LA TASK-FORCE  
DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

La Task-Force des politiques économiques et sociales s'est réunie ce jeudi 25 novembre 2021, dans la salle des réunions des ministères chargés de l'économie et de l'industrie, sous la direction de son Président, le Ministre d'Etat **Gilbert ONDONGO**,

L'ordre du jour a porté sur l'examen des documents annexes du Programme National de Développement (PND 2022-2026) suivants :

- document cadre de politique et programmation macro-économique et budgétaire, annexe n°1 ;
- programme pluriannuel des actions prioritaires : annexe n°2 ;
- programme d'investissement public 2022-2026 : annexe n°3 ;
- schéma de financement : annexe n°5 ;

**I- Du document cadre de politique et programmation macro-économique et budgétaire.**

Prenant la parole à la demande du Président de la Task-Force, monsieur **Rigobert Roger ANDELY**, ministre en charge des finances a fait une présentation globale du cadrage budgétaire et du schéma de financement.

En matière de cadrage budgétaire, le ministre des finances a particulièrement fait référence aux différentes sources de financement du budget de l'Etat pour la période 2022-2026. Il s'agit :

- des moyens librement affectables (MLA) ;
- des financements extérieurs bilatéraux et multilatéraux ;
- des emprunts concessionnels ;
- des investissements directs étrangers (IDE) ;
- des partenariats publics-privés (PPP) ;
- des financements innovants.

Les deux derniers types de financements reposent sur la confiance des partenaires en notre pays. Ils vont monter en puissance progressivement, le temps de la crédibilisation et de l'attractivité du pays.

Il est entendu que dans cette approche budgétaire, le cadrage de base est fixé par les négociations avec le FMI et les autres partenaires extérieurs. Le recours aux emprunts concessionnels ne doit pas être interdit. Par contre le recours aux emprunts non concessionnels doit être prohibé, leurs valeurs doivent être nulles dans le PND, c'est-à-dire ramenées à zéro.

Ce faisant, le ministre des finances a clairement indiqué que ces modalités de financement du PND engagent un changement de paradigme qui pendra un certain temps pour produire ses effets.

## II- Du programme pluriannuel des actions prioritaires.

Ce programme a fait l'objet des amendements suivants en termes d'ajouts par secteurs :

### 1- Agriculture :

- mécanisation et autres équipements ;
- intrants ;
- commercialisation des produits de l'agriculture ;
- aménagement et viabilisation des terres et autres espaces ;
- gouvernance du développement de l'agriculture au sens large.

### 2- Industrie :

- développement des industries de transformation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, mines, hydrocarbures) ;

- développement des industries de transformation des produits agricoles ;
- développement des industries manufacturières de substitution aux importations (biens d'équipements) ;
- développement des industries de matériaux de construction ;
- gouvernance du développement industriel.

### **3- Zones Economiques Spéciales :**

- aménagement et viabilisation des espaces des zones économiques spéciales ;
- développement des activités des zones économiques spéciales ;
- gouvernance de la politique des zones économiques spéciales.

### **4- Tourisme :**

- aménagement et viabilisation des sites touristiques ;
- construction et équipement des infrastructures de l'offre touristique et des loisirs ;
- développement des capacités humaines dans le domaine touristique ;
- promotion de la destination touristique Congo ;
- gouvernance du secteur touristique.

### **5- Economie Numérique (ajout) :**

- développement du numérique dans les administrations et organismes publics ;
- recherche-développement ;
- gouvernance du secteur de l'économie numérique.

## **III- Du programme d'investissement public 2022-2026.**

La structure du financement laisse une place privilégiée à l'investissement privé et aux investissements directs étrangers. Ceux-ci reposent une fois de plus sur l'attractivité de notre pays. D'où l'intérêt de la fiabilité des instruments de gestion fiscale et douanière.

#### IV- Du schéma de financement

Les membres de la Task-Force ont recommandé :

- l'élaboration d'un livrable sur la structure du financement ;
- la négociation des différents pourcentages de la contribution de chaque mode de financement au budget du PND doit être conduite en valeurs relatives et non en valeurs absolues.

Par ailleurs, il a été retenu que le ministre en charge du partenariat public-privé doit se rapprocher du ministre en charge des finances pour lui apporter des précisions sur les contributions des PPP dans le financement du PND.

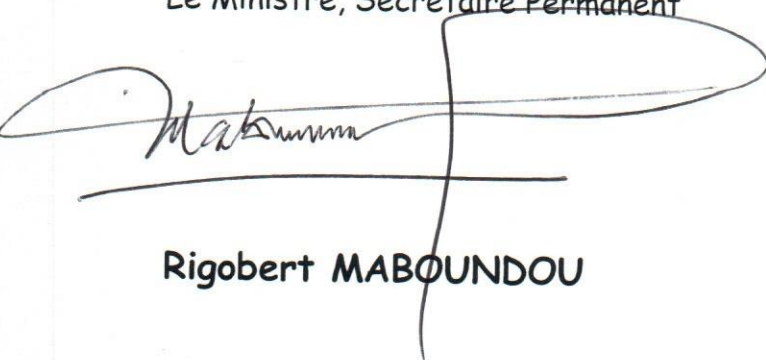
De ce qui précède, il apparaît clairement que deux livrables doivent être élaborés par les experts. Il s'agit :

- de la structure des financements pendant la période du PND 2022-2026 ;
- du passage du budget des moyens au budget programmes.

Commencée à 15 heures, la cinquième réunion de la Task-Force a pris fin à 17 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville le, 25 novembre 2021.

Le Ministre, Secrétaire Permanent



MABOUNDOU

**Rigobert MABOUNDOU**